

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAL DU 21 JUIN 2017

### 2017/38 - ANIMATIONS SANTE MISES EN PLACE DANS LE CADRE DE L'ATELIER SANTE VILLE - SUBVENTION AU C.C.A.S DE LOMME

Le Contrat Local de Santé Lille Lomme Hellemmes, signé en décembre 2012, a retenu deux orientations stratégiques : l'accès et le recours aux soins et le renforcement des actions de promotion de la santé et de prévention.

La ville de Lomme s'est donc engagée depuis la signature de ce Contrat Local de Santé, par voie de délibération, à développer des actions au sein des écoles et de diverses structures, municipales ou associatives, ayant pour objectifs, notamment, de favoriser le bien-être et une alimentation équilibrée et de qualité.

C'est dans ce cadre que le C.C.A.S met en place depuis 2012, quatre actions :

#### I – Encourager une alimentation équilibrée pour les enfants et leurs parents

Ces actions concernent 11 écoles, soit 23 classes de grande section maternelle et de CE2, soit 500 élèves et près de 330 parents environ sur l'année scolaire. Une diététicienne intervient deux fois une heure dans chaque classe, puis accueille les parents, les enseignants et les enfants à l'occasion d'un buffet petit-déjeuner commun.

Le coût global de ce projet est évalué à 5 500 € pour l'année 2017.

Budget prévisionnel :

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Prestations de service	3 000 €	Ville de Lomme	5 500 €
Alimentation	2 500 €		

#### II – Un fruit pour la récré

Un projet s'intitulant « Un fruit pour la récré » mis en place par le CCAS, s'inscrit dans un programme lancé en 2008 par le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, qui vise à distribuer des fruits aux élèves de primaire et de secondaire, afin de lutter contre l'injustice alimentaire et pour redonner aux jeunes le goût de manger mieux.

Ce projet est porté par le C.C.A.S de Lomme, dans trois écoles lommoises : l'école Roger Salengro, l'école Jean Minet et l'école Voltaire Sévigné tout au long de l'année scolaire. La distribution se fera hors temps restauration scolaire, une fois par semaine. Des animations seront organisées par l'équipe enseignante et un temps fort sera réalisé avec les parents une fois par trimestre.

Le coût global du projet est évalué à 4400 € pour l'année scolaire 2017/2018, avec une participation (établie au forfait depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016) de la Communauté Européenne.

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Alimentation	4 400 €	France Agrimer	2 200 €
		Ville de Lomme	2 200 €

.../...

### III – Aborder l'estime de soi de jeunes déscolarisés par un programme santé

Chaque année 150 000 jeunes sortent du système scolaire sans diplôme ni qualification. Pour certains jeunes lommois en difficulté, il est souvent nécessaire d'assurer d'abord une prise en charge psychologique pour ensuite leur proposer une solution de formation ou d'insertion. Cette action, mise en place par voie de délibération en 2015, entre dans le cadre des objectifs de la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports / Cohésion sociale, qui vise à réduire les inégalités sociales de santé et la lutte contre la dévalorisation des jeunes. Une socio-esthéticienne, une diététicienne et une sophrologue interviendront auprès d'une vingtaine de jeunes.

Le coût global de ce projet est évalué à 6 600 € pour l'année 2017

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Achat matériel et petites fournitures	1 300 €	Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports – Cohésion Sociale	3 300 €
Honoraires	5 300 €	Ville de Lomme	3 300 €

### IV – Bien vieillir : Ma vie de senior réussie à Lomme

Chaque année l'espérance de vie des français augmente, et en même temps, l'âge d'entrée dans la dépendance s'élève. Le C.C.A.S met en place une action qui vise au maintien à domicile des seniors en organisant des ateliers mémoire, gym'équilibre/prévention des chutes, et nutrition. Ces ateliers sont animés par des professionnels : psychologue, diététicienne et animatrice de gymnastique adaptée.

Le coût global de ce projet est évalué à 4 300 € pour l'année 2017.

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Honoraires	4 300 €	Ville de Lomme	4 300 €

Dans le cadre de ce Contrat Local de Santé, la Commune soutient les actions du C.C.A.S.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement de la subvention de 15 300 € au C.C.A.S de Lomme
- ◆ **IMPUTER** la dépense au chapitre 65 - article 657362 - fonction 510 - Opération n° 1020 : « Education Santé Scolaire » - Code service NGB

ADOpte A L'UNANIMITE,

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme